

dossier de presse



mercredi 10 novembre 2021
signature de la charte
ville amie des enfants

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON



sommaire



SOMMAIRE	1
COMMUNIQUE DE PRESSE	2
« PAROLES D'ENFANTS », LE DISPOSITIF PHARE	3
LE PLAN D'ACTION 2020 - 2026	5
LE DISPOSITIF « VILLE AMIE DES ENFANTS »	7
L'UNICEF EN BREF	8

communiqué de presse

LA VILLE RENOUVELLE SON ENGAGEMENT AUPRÈS DE L'UNICEF

Ce mercredi 10 novembre 2021, la Ville de Toulon a prolongé son engagement auprès de l'UNICEF en signant le renouvellement de la convention Ville Amie des Enfants. Ce titre est octroyé par l'organisation internationale pour une durée de 6 ans, soit un mandat municipal. Pour ce renouvellement, Toulon s'est engagé à respecter les 5 engagements proposés par UNICEF France à toute ville candidate. Un plan d'action 2020 – 2026 dont « Paroles d'enfants » est le dispositif phare, a été élaboré. Il est à ce jour en cours de mise en œuvre avec notamment l'élection des délégués des centres de loisirs élémentaires qui s'est tenue le 29 septembre dernier. Les 11 enfants élus et leurs suppléants sont chargés de collecter la parole de leurs camarades et de la faire remonter jusqu'aux élus concernés. L'arbitrage du ou des projets pour l'année 2021 – 2022 aura lieu le 1^{er} décembre.

Après une première expérience concluante entre 2013 et 2020, la Ville de Toulon et l'UNICEF France ont renouvelé leur partenariat. Les deux structures ont, ainsi, signé la convention les liant autour de la charte Ville Amie des Enfants. La commune s'engage donc à respecter les 5 points suivants : assurer le bien-être de chaque enfant à travers une dynamique locale, affirmer sa volonté de lutter contre l'exclusion, permettre et proposer un parcours éducatif de qualité à tous les enfants, prendre en considération la participation de chaque enfant, et nouer un partenariat avec UNICEF France pour contribuer à sa mission de respect des droits de l'enfant.

Pour le mandat 2020 – 2026, Toulon va poursuivre le dispositif Paroles d'enfants mis en place en 2013 dans les 11 centres de loisirs élémentaires que compte la ville. 22 délégués et suppléants sont élus par leurs camarades pour la durée de l'année scolaire. Ils ont pour mission de collecter des informations auprès des autres enfants inscrits dans les centres aérés et de les transformer en idées et en projets concrets. Ainsi, en 2018, ils ont réalisé des affiches afin de sensibiliser les touristes à la protection du milieu marin ; en 2019, ils ont écrit et illustré un Guide des animaux et entre 2018 et 2020, conçu un jeu de plateau sur l'architecture et le patrimoine toulonnais. La thématique 2021 – 2022 sera décidée lors d'une réunion enfants délégués et élus le 1^{er} décembre prochain. D'autres rencontres et ateliers autour de la jeunesse sont prévus tout au long de l'année, en complément de ce dispositif.

Une Ville Amie des Enfants est une commune qui s'engage à respecter les droits des enfants. La charte Ville Amie des Enfants a été déployée sur l'ensemble du territoire par l'UNICEF et l'Association des Maires de France en 2002. Cette initiative a pour objectif de reconnaître l'engagement des communes, des intercommunalités et des départements en faveur de l'inclusion des intérêts de l'enfant dans l'ensemble des projets et des politiques menées au niveau local. L'enfant est considéré comme un citoyen en devenir.

UNICEF, créé en 1946, est une agence des Nations unies, qui est chargée, dans le monde entier, de défendre les droits des enfants, de répondre à leurs besoins essentiels et de favoriser leur plein épanouissement. La priorité est donnée aux enfants les plus vulnérables, notamment victimes de la guerre, de catastrophes naturelles, de la pauvreté extrême et de toute forme de violence ou d'exploitation dans les pays les plus démunis. Elle intervient également en cas d'urgence en coordination avec les organismes des Nations unies, les principales organisations humanitaires, et les gouvernements nationaux.

Contact presse :
Valérie MONDONE
06 30 49 18 30

« paroles d'enfants », le dispositif phare

Pour favoriser la participation des enfants, le dispositif « Paroles d'enfants » a été mis en place, en septembre 2013, au sein des 11 centres de loisirs de la ville. 22 enfants, délégués et suppléants, sont élus par leurs camarades pour un mandat qui dure le temps de l'année scolaire.

Ces délégués ont pour rôle de recueillir la parole des enfants inscrits dans les centres aérés et de donner leurs avis sur différentes thématiques. Au travers d'échanges réguliers avec les élus du conseil municipal, ils conçoivent et mettent en place des projets autour du développement durable, le patrimoine ou la solidarité. L'objectif de ce dispositif est d'initier les 6 - 11 ans à la démocratie, de favoriser la citoyenneté et l'implication des jeunes dans la vie de la cité.

/ 2016 – 2017 : la protection de la mer

En 2016 – 2017, les enfants ont choisi de travailler sur le thème de la protection de la mer. Ce travail a été mené en collaboration avec les élus concernés. Chaque centre de loisirs élémentaire a réalisé une affiche destinée à sensibiliser les touristes sur l'importance de la protection du milieu marin.

Pour ce faire, ils ont participé à différents ateliers avec l'association Mer Nature ou l'UNICEF, ont visité le centre de tri et de valorisation des déchets implanté à La Seyne-sur-Mer, les salins des Pesquiers à Hyères, ou la frégate Jean-de-Vienne à bord de laquelle il leur a été présenté les actions de préservation de la mer menées par la Marine nationale.

Les affiches réalisées ont été exposées en mairie d'honneur pendant la Semaine européenne du développement durable. Dès le mois de juillet 2017, elles ont été apposées dans les mairies de quartiers, à l'Office du tourisme, dans les bus du réseau Mistral et dans les centres de loisirs.

/ 2017 – 2018 : la place des animaux dans les centres urbains

Cette année-là, les enfants délégués ont choisi d'intégrer la protection des animaux et le développement durable dans les projets de la Ville. Ce projet a été mené avec les Espaces verts, la Propreté des Espaces publics, la Police municipale et la direction de la Ville durable.

Les enfants d'abord été sensibilisés à la faune locale. Chaque centre de loisirs a rencontré une association qui a fait découvrir aux enfants un animal, son comportement, son cadre de vie et ses besoins. Puis, en fonction de ces éléments, les 6 – 11 ans ont déterminé les mesures d'hygiène, de sécurité et d'attitude responsable à adopter. Enfin, ils ont créé des textes et illustré le Guide des animaux pour enfants. Ce livret a été édité et distribué dans les 22 structures de loisirs et publié sur le site Internet de la Ville.

/ 2018 – 2020 : le patrimoine toulonnais

Pour cette période, les enfants ont proposé un projet autour du patrimoine toulonnais avec comme objectif de découvrir la ville par le patrimoine et l'architecture. La finalité du projet était la construction d'un jeu de plateau et d'un livret d'accompagnement. Un travail en collaboration avec le CAUE, l'association les Yeux dans les Jeux et la Petite fabrique a abouti à la création d'une mallette et d'un livret pédagogique pour la réalisation du jeu de société. Grâce au CAUE, les 6 – 11 ans ont appris à identifier les différents courants architecturaux et le vocabulaire

correspondant. De même, deux journées au Faron, toujours en présence du CAUE, leur ont permis d'observer, de décrire et de dessiner le paysage afin de comprendre l'influence qu'il a eue sur l'édification de la ville de Toulon.

Après deux ans de travail réalisées en 2019 par 5 centres de loisirs et en 2020 par 6, le matériel de jeu de société « Archichronopolis » a vu le jour : son plateau en grandes dimensions représente Toulon dont les bâtiments remarquables ont été fabriqué en 3D par chaque centre aéré.

le plan d'action 2020 - 2026

Pour le renouvellement de son titre de Ville Amie des Enfants, Toulon s'est engagé dans les cinq domaines proposés par UNICEF France pour toute ville candidate.

La Ville a élaboré un plan d'action municipal 2020/2026. Les élus et les directions concernés ont participé à l'élaboration de ce plan et seront sollicités pour sa mise en œuvre. UNICEF France propose un accompagnement pour la mise en œuvre de ces recommandations. Cet accompagnement peut prendre différentes formes : documents d'expertise, méthodologie, groupes de travail spécifiques... L'objectif étant d'obtenir des résultats durables.

/ Les 5 engagements

- **Assurer le bien-être de chaque enfant à travers une dynamique publique locale favorisant et accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité :**
 - Choisir d'investir dans la petite enfance et l'accompagnement des parents
 - Lutter contre la pollution de l'air et aux abords des lieux éducatifs et sportifs fréquentés par les enfants et les jeunes
 - Considérer la nutrition comme facteur déterminant du développement de l'enfant et de l'adolescent
- **Affirmer sa volonté de lutter contre l'exclusion, contre toute forme de discrimination et agir en faveur de l'égalité**
 - Assurer un accès aux services publics pour tous les enfants y compris les plus défavorisés
 - Œuvrer pour que les filles aient le même accès aux loisirs que les garçons
- **Permettre et proposer un parcours éducatif de qualité à tous les enfants et jeunes de son territoire**
 - Décloisonner l'éducation pour garantir un parcours éducatif cohérent aux enfants et aux jeunes du territoire
 - Accompagner les parents et les jeunes face aux défis de l'adolescence
- **Développer, promouvoir, valoriser et prendre en considération la participation et l'engagement de chaque enfant et jeune**
 - Faire vivre des espaces formels et informels de consultation et d'expression pour tous les enfants et jeunes pour les associer aux projets de ville
 - Participer à la Consultation nationale des 6/18 ans
 - Solidarité et pair à pair
- **Nouer un partenariat avec UNICEF France pour contribuer à sa mission de veille, de sensibilisation et de respect des droits de l'enfant en France et dans le monde**

/ Les prochains rendez-vous

17 novembre 2021 à 14h30	Célébration sous forme d'« escape game » de la Journée internationale des droits de l'enfant à Chalucet
1^{er} décembre 2021 à 14h30	Réunion entre enfants délégués des centres de loisirs et élus pour choisir les projets qui seront mis en œuvre cette
8 décembre 2021	Invitation des enfants des centres de loisirs au Conservatoire pour écouter leurs camarades et proposer des saynètes autour des droits des enfants
25 mai 2022	Journée Uniday : présentation aux élus concernés des projets réalisés
Courant juin 2022	Prix littérature Jeunesse : rencontre avec un auteur de livres Jeunesse. Les enfants auront au préalable lu en ouvrage de cet écrivain

En marge de ces 5 grands temps forts, des ateliers seront menés, tout au long de l'année par l'UNICEF au sein des accueils de loisirs. Il sera également proposé aux lycéens d'entrer dans le programme Jeunes ambassadeurs via la Maison de l'Étudiant et de l'Information Jeunesse.

le dispositif « ville amie des enfants »

Une Ville Amie des Enfants est une commune qui s'engage à respecter les droits des enfants : leurs voix, leurs priorités et leurs font partie intégrante des politiques, des décisions et des programmes publics.

Toulon est partenaire de l'UNICEF et porte le titre de ville amie des enfants depuis 2014. Le titre est accordé pour 6 ans, soit la durée d'un mandat municipal. En 2020, suite à l'approbation par UNICEF France d'un nouveau dossier de candidature, Toulon, s'est engagé à poursuivre ses actions en faveur des droits de l'enfant jusqu'en 2026.

Pour mettre en lumière le bloc communal, l'UNICEF et l'Association des Maires de France (AMF) ont déployé sur l'ensemble du territoire le dispositif Ville Amie des Enfants, créé par l'association mondiale en 1996. Cette initiative reconnaît l'engagement des communes, des intercommunalités et des départements en faveur de l'inclusion des intérêts de l'enfant dans l'ensemble des projets et des politiques menées au niveau local. L'enfant est considéré comme un citoyen en devenir.

Le dispositif Ville amie des enfants a donc été lancé par l'UNICEF en 1996, suite à la résolution adoptée lors de la 2^e Conférence des Nations-Unies qui fixait comme objectif de transformer les villes en des lieux agréables à vivre pour tous leurs habitants. Selon cette 2^e Conférence, le bien-être des enfants serait le meilleur indicateur d'un habitat sain, d'une société démocratique et d'une bonne gouvernance. Un secrétariat international des Villes amies des enfants a été créé en 2000 au Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF, situé à Florence. Conformément à son mandat, ce secrétariat recueille, analyse et diffuse les expériences menées dans un cadre local pour appliquer la Convention internationale relative aux droits de l'enfant adaptée le 20 novembre 1989 par l'Assemblée des Nations-Unies.

Six articles de la Convention constituent la base d'une démarche respectueuse des droits de l'enfant et sont indissociables de l'initiative Ville amies des enfants.

- Article 2 : la non-discrimination
- Article 3.1 : l'intérêt supérieur de l'enfant
- Article 4 : la mise en œuvre des droits de l'enfant
- Article 5 : l'accompagnement des familles en lien avec l'évolution de l'enfant
- Article 6 : le droit à la vie, à la survie et au développement
- Article 12 : le respect des points de vue de l'enfant

l'unicef en bref

UNICEF - United Nations International Children's Emergency Fund, soit Fonds des Nations unies pour l'enfance - est une agence des Nations unies, créée en 1946, dont le siège est à New York. Elle est chargée, dans le monde entier, de défendre les droits des enfants, de répondre à leurs besoins essentiels et de favoriser leur plein épanouissement.

La priorité est donnée aux enfants les plus vulnérables, notamment victimes de la guerre, de catastrophes naturelles, de la pauvreté extrême et de toute forme de violence ou d'exploitation dans les pays les plus démunis. Elle intervient également en cas d'urgence en coordination avec les organismes des Nations unies, les principales organisations humanitaires, et les gouvernements nationaux.

Pour appuyer son action au service des enfants en difficulté, UNICEF accrédite des comités nationaux dans les pays industrialisés. Des accords de coopération régissent les relations entre UNICEF et ces comités. UNICEF France, dont le siège est à Paris, est l'un de ces comités. Il s'agit d'une association de loi 1901, fondée en 1964 sur accord d'accréditation. Elle a été reconnue d'utilité publique par décret du 2 décembre 1970.

/ Les 5 missions d'UNICEF France

- **Assurer en France la représentation d'UNICEF auprès des pouvoirs publics, des milieux politiques, économiques, syndicaux, professionnels et culturels, des organisations non gouvernementales, des associations et fondations, des collectivités locales, des médias et, d'une manière générale, de l'opinion publique.**
- **Promouvoir les actions de coopération et d'entraide en faveur de l'enfance organisées par UNICEF et veiller à l'application de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE).**
- **Contribuer, par la collecte de fonds, à l'accroissement des ressources d'UNICEF en vue de renforcer son intervention permanente ou d'urgence dans le monde.**
- **Entreprendre des actions d'information et d'éducation visant le développement et la protection de l'enfant dans le cadre de l'application de la CIDE.**
- **Prendre part, par des propositions et actions appropriées, à la formulation de politiques publiques nationales et locales en faveur de l'enfance.**

L'association a le pouvoir d'ester en justice en demande et en défense, et en particulier a le droit de se porter partie civile chaque fois qu'elle le jugera utile.

(Source : www.unicef.fr)